

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 27**

Nombres de conseillers

En exercice	9
Présents	9
Votants	9
Absents	0
Exclus	0
Procuration	0

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du trente et un mars,
L'an deux mil vingt-six, à **20 heures 00.**
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – NURIT Fabien – LAURENT Irène – TRENOY Chantal – VEYRET Gérard – MICHEL Stéphane – BANCHERI Frédéric - CLAUDIO Catherine – MOROT Barbara

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : TRENOY Chantal

Date de la convocation

24 mars 2026

Date de l'affichage

24 mars 2026

OBJET :

**REMISE EN ETAT DU
CHEMIN DE LA
COMBE BILLARD**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
AUPRES DU
DEPARTEMENT ET DE
L'ETAT**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 179 de La Loi de Finances 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu la dégradation importante du chemin de La Combe Billard due en partie aux intempéries,

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder de manière pérenne à la réfection totale de cette portion de voirie afin de sécuriser l'accès des riverains.

Pour ce faire, il est nécessaire de solliciter l'aide du Département et de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le montant de la dépense s'établit ainsi :

Etudes H.T.	1 900 €
Travaux :	
Tranche ferme	15 790 €
Tranche 1 optionnelle	13 020 €
Tranche 2 optionnelle	11 240 €

TOTAL H.T.	41 950 €

- Aide sollicitée auprès de l'État : 20 % soit **8 390 €**
- Aide sollicitée auprès du Département : 50% soit **20 975 €**

Il restera à la charge de la commune **12 585 €**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions.

Nombre de votants : 9
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.
A Cras, le 31 mars 2026

La/le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture de Grenoble le
Et publication ou
notification du

